



Affilié à la FFTRI. N°Siret 48448215300018
Av Georges Pompidou BP 231, 97493 Ste Clotilde
06 92 81 95 95/06 92 40 97 33

**TRIATHLON & AQUATHLON DU SHOW-DRON
EPREUVE COMBINE du DIMANCHE 9 DECEMBRE 2012**

Date limite d'inscription : Vendredi 7 décembre 2012

Précisez lors de l'inscription : **NOM, PRENOM, Date de Naissance, Sexe, le Club (sauf pour les non licenciés) votre catégorie et à quelle course vous participez !**

- 1) mail cac974.online@gmail.com (c'est la meilleure méthode).
- 2) Téléphone : 06 92 81 95 95 OU 06 92 40 97 33
- 3) Club Aquatique du Chaudron BP 231 97493 Sainte Clotilde Cedex

Règlement de l'épreuve

Les épreuves sont assurées en responsabilité civile auprès de la Fédération Française de Triathlon.

DISTANCES :

TRIATHLON : AVENIRS ouvert aux catégories :

Animathlon	- 50 m natation, 750 mètres Vélo et 200 m course à pied
Avenir 1 (Mini-poussins/poussins)	- 75 m de natation, 2 km vélo, 400 m de course à pied
Avenir 1(pupilles)	- 100 de natation, 3km vélo, 800 m de course à pied
Avenir 1(benjamins)	- 200 de natation, 4 Km de vélo, 1,200 m de course à pied
Avenir 2 (minimes/cadets)	- 250 m de natation, 8 km vélo, 1,6 km de course à pied

AQUATHLON ouvert aux catégories :

Juniors à vétérans	- 900 m de natation, 7 km course à pied, 400 m natation
--------------------	---

ARTICLE 1 : INSCRIPTIONS

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés et non licenciés nationaux et internationaux

Les licenciés devront présenter **leur licence F.F.TRI.**

Pour les non licenciés : certificat médical de moins de trois mois (apte à la discipline dans le triathlon en compétition) et une pièce d'identité

Epreuves Avenir (TRIATHLON)

Le montant des épreuves avenir est de **8 euros** pour les licenciés, et de **10 euros** pour les non licenciés. Le montant comprend la souscription à une licence journée auprès de la FFTRI. Les participants doivent être en possession d'un brevet de natation d'une distance de 100 m. **Le certificat médical doit stipuler apte à la compétition de triathlon.**

Epreuves Adultes (AQUATHLON)

Le montant de l'épreuve est de **8 euros** pour les licenciés, et de **10 euros** pour les non licenciés. Le montant comprend la souscription à une licence journée auprès de la FFTRI. Les participants doivent être en possession d'un brevet de natation d'une distance de 100 m. **Le certificat médical doit stipuler apte à la compétition de triathlon.**

Seules les inscriptions accompagnées de leur règlement chèque libellé à l'ordre du **CAC** et envoyées au **Club Aquatique du Chaudron** BP 20231 97493 Ste Clotilde seront considérées comme définitives et prioritaires.

La clôture des inscriptions est fixée au **Vendredi 7 décembre 2012.**

La remise des dossards se fera le **Samedi 8 décembre à partir de 14h30 à la piscine du Chaudron**

ARTICLE 2 : LES TRANSITIONS TRIATHLON (pour les jeunes).

Article 2.1 : Sanctions

Les sanctions interviendront après toute effraction à la réglementation générale (en cas de doute, contacter la Ligue Réunionnaise de Triathlon au 02 62 21 19 95 ou la CRA)

Le port du casque à coque dure est obligatoire ; les personnes n'en possédant pas ne pourront prendre le départ.

Le ravitaillement personnalisé est interdit (sous peine de disqualification).

Les arbitres de course seront chargés d'appliquer le règlement de l'organisation ainsi que le cahier des charges de la F.F.TRI.

Article 2.2 : Médecin de course

Le médecin de la course pourra à tout moment arrêter un concurrent si des signes anormaux de fatigue se révélaient. Il est seul juge en la matière, et sa décision ne peut être contestée.

Article 2.3 : La transition.

→ Transition natation / vélo :

L'athlète est autorisé à prendre son vélo uniquement une fois que son casque est été mis, la JUGULAIRE ATTACHEE.

L'athlète est seul responsable de la bonne mise en place de ses affaires ; nous rappelons que la combinaison doit être correctement rangée : elle ne doit en aucun cas déranger un autre concurrent.

Le dossard devra être placé dans le dos et visible pour toute la partie vélo.

L'athlète n'est pas autorisé à monter sur son vélo dans l'aire de la base ; une ligne (à la sortie de la base) matérialisera le lieu à partir duquel il y sera autorisé.

→ Transition vélo / course à pied :

L'athlète devra mettre pied à terre à l'endroit qui lui sera indiqué lors du briefing d'avant course.

L'athlète n'est pas autorisé à détacher sa jugulaire tant que son vélo ne sera pas posé.

Le dossard devra être devant durant toute la partie course à pied.

ARTICLE 3 : TRANSITION AQUATHLON (pour les adultes) .

Article 3.1 : Sanctions

Le port du tee-shirt (si pas de tri fonction) et des baskets sont obligatoires pendant le parcours à pied.

Les sanctions interviendront après toutes effractions à la réglementation générale (en cas de doute, contacter la Ligue Réunionnaise de Triathlon au 02 62 21 19 95).

Le ravitaillement personnalisé est interdit (sous peine de disqualification).

Les arbitres de course seront chargés d'appliquer le règlement de l'organisation ainsi que le cahier des charges de la F.F.TRI.

Article 3.2 : La transition.

→ Transition natation /course à pied :

Obligation à l'athlète de s'équiper d'un tee-shirt (si pas de tri fonction) et de basket dans la zone de transition prévue à cet effet.

L'athlète est seul responsable de la bonne mise en place de ses affaires. Aucune aide extérieure n'est autorisée.

DEPART DES EPREUVES : 9H00

8h30: Briefing pour la catégorie Avenir

9h00 : Animathlon	- 50 m natation, 750 mètres Vélo et 200 m course à pied
11h00 : Avenir 1 (Mini-poussins/poussins)	- 75 m de natation, 1,5 km vélo, 400 m de course à pied
11h20 : Avenir 1 (pupilles)	- 100 de natation, 3km vélo, 800 m de course à pied
12h00 : REMISE DES RECOMPENSES	
13h30 : Avenir 1 (Benjamins)	- 200 de natation, 4 km vélo, 1,200 m de course à pied
14h00 : Avenir 2 (Cadets/Minimes)	- 250 m de natation, 5 km vélo, 1,6 m de course à pied

14h45 : Briefing pour les adultes (AQUATHLON)

15h00 : Départ Aquathlon (Juniors à Vétérans)	- 900 m natation, 7 km course à pied, 400 m natation
---	--

16h30 : Remises des récompenses

ARTICLE 4 : DOPAGE.

Le dopage est strictement interdit. Faut-il préciser qu'il est extrêmement nuisible à la santé de l'athlète, et que les peines encourues au niveau sportif ainsi qu'au niveau pénal sont lourdes.

Descriptif du parcours

LE SITE

Un village en chapiteau sera monté dans le parc de transition à l'entrée de la piscine du Chaudron.

TRIATHLON : AVENIRS

Le départ du triathlon se fera à la piscine du Chaudron, le parc à vélo se trouve à l'entrée principale de la piscine du Chaudron. L'arrivée vélo et le départ course à pied se feront à la piscine du Chaudron.

LA NATATION

La partie natation se fera à la piscine du chaudron

LA PARTIE VELO

Sortie du parc à vélo en direction des rues Gabriel LAHUPPE ; Louis et Auguste BRUNET; de l'Eglise ; INDIANA ; BRIDET et des FRERES CAZAMIAN.

LE PARCOURS A PIED

Sortie du parc à vélo en direction des rues Gabriel LAHUPPE, Louis et Auguste BRUNET, de l'Eglise, INDIANA, BRIDET et des FRERES CAZAMIAN

AQUATHLON : ADULTES

LA NATATION

La partie natation se fera à la piscine du chaudron

LE PARCOURS A PIED

Sortie du parc à vélo en direction du Front de Mer jusqu'au cimetière des volontaires et retour piscine du chaudron.

LA REMISE DES PRIX SE FERA A LA PISCINE DU CHAUDRON.